

## Absolutisme monarchique

Par **jujub9639**, le **24/12/2012** à **23:47**

Salut salut!

Excusez de déranger, j'avais une petite question qui me trotte dans la tête depuis mes partiels qui sont déjà passer:

En histoire du droit on avait 1 question qui disait "Les freins à l'absolutisme royal". Comme réponse j'ai marqué que ces freins servaient à ne pas basculer dans la tyrannie et le despotisme et qu'ils étaient: le respect des lois divines et naturelle qui empeche les vellétés du pouvoir royal, la conscience chrétienne du roi qui est son engagement et les lois fondamentales de l'Etat composé des lois fondamentales du royaume qui sont des armatures constitutionnelles du royaume que le roi ne peut pas modifiée et des lois du roi faits par celui ci durant son règne.

Bref j'aurais aimé savoir ce que vous pensiez de ma réponse: l'ai-je assez développée? De plus, certaines personnes m'ont dit qu'il fallait parler de la féodalité et de la noblesse... Dont je n'ai pas parlé...

Merci beaucoup de m'aider ca me fait un peu stressé tout ca ^^

Par **jujub9639**, le **09/01/2013** à **02:20**

Je up le sujet, vu que ca fait un moment que j'ai posté et que personne ne veut me répondre tandis que le 1er sujet a eu très vite une réponse. C'est mon titre qui fait peur ou quoi x)?

Par **jujub9639**, le **10/01/2013** à **15:31**

Up

Par **Julia**, le **10/01/2013** à **21:48**

Bonsoir,  
alors on vient de voir ce chapitre avant les vacances de Noël et voilà ce que je pourrais

ajouter : ce que tu a dis précédemment est juste (si je me réfère à mon cours) mais tu pourrais ajouter la limite liée au institutions traditionnelles de la monarchie avec la réunion des Etats Généraux, qui était réunis par le roi.

Ensuite, il y a aussi le chancelier, qui est seul détenteur du Sceaux de la monarchie, seule son apposition permet la promulgation de la loi.

Et enfin, on peut également évoquer le rôle du Parlement. En effet, c'est lui qui enregistre les nouvelles lois et il peut refuser de le faire et donc la loi ne pourra pas être appliquée, il y a aussi toute la procédure de "navette" entre le roi et le Parlement (remontrances, lettres de jussion, itératives remontrances et lit de justice du roi).

Voilà, j'espère t'avoir aidé un petit peu ;)

Par **jujub9639**, le **13/01/2013** à **01:08**

Oh une réponse, merci Julia ^^!

En ce qui concerne tes ajouts, j'avais oublié une partie que je n'ai pas posté. Donc j'avais marqué: "Si le roi passe outre ces freins, les corps intermédiaires sont là pour le rappeler à l'ordre: parlementaires, noblesse et Etats généraux."

Et je précise que mon test était sur 1h et qu'il y avait 1 autre question formulée en phrase comme celle-là.

Ta phrase est beaucoup plus détaillé, mais ce que j'espere c'est pouvoir décrocher la moyenne avec ce que j'ai marqué ^^. Esperons que ça soit possible...

Par **Julia**, le **13/01/2013** à **12:27**

Mais de rien ;)

En ce qui concerne ta note, je pense que le plus important est de savoir où sont nos erreurs et ne pas les refaire la fois d'après. Le tout, c'est d'être attentif et réactif ! (facile à dire, à appliquer, c'est autre chose... haha !).

Par **jujub9639**, le **13/01/2013** à **23:32**

Tout à fait d'accord, d'ailleurs je le sais bien, mais bon ça me ferait chier d'avoir louper mon semestre pour ça ^^

Par **Kaeru**, le **22/01/2013** à **16:57**

Bonjour juju,

De mémoire, il me semble que les grands freins à l'absolutisme royal ont été les suivants :

- la loi fondamentale(hérédité, primogéniture, masculinité, collatéralité masculine, indisponibilité de la couronne, catholicité) que le roi ne peut modifier contrairement aux lois qu'il édicte lui même (donc il faut nuancer le "respect" des lois naturelles par le roi)
- Le respect des lois dont la source est coutumière ou divine : elles ne peuvent être modifiées de manière autoritaire. Ici tu aurais pu parler du sacre et du serment du roi par exemple.
- la noblesse, notamment la noblesse de Robe : Tu aurais pu parler ici des Parlements qui s'élevaient contre l'autorité du roi, au motif "qu'ils représentaient" la nation. Tu aurais également pu rappeler le rôle des états généraux et le fait qu'ils étaient vu comme une grande menace de la part des autorités royales, si bien que le roi ne les réunissaient que rarement, pour ne pas dire jamais !

Voilà ce qui me revient.. En espérant que cette réponse te soit utile.

Par **jujub9639**, le **22/01/2013** à **23:26**

Kaeru : merci pour ta réponse, je n'ai toujours pas reçu les résultats de mes partiels du coup je suis dans un état de stress... intense :/. En plus, quand je vois vos réponses, j'ai toujours l'impression que c'est plus détaillé que moi. En ce qui concerne la noblesse, on ne l'a pas vu dans mon cours donc bon...

Cette réponse m'est utile, mais pense-tu, avec ton expérience de M1 que j'aurais la moyenne avec ce que j'ai écrit? C'est surtout ça qui me préoccupe, parce que j'ai dans le fond les mêmes idées quasiment, mais j'ai trop trop peur de pas avoir cette foutue moyenne...

En plus, une rumeur dirait que les notes ne sont pas tip top en ce qui concerne la matière théorique d'histoire, du coup super...

Merci beaucoup en tout cas ^^

Par **Kaeru**, le **23/01/2013** à **00:04**

Bonsoir juju,

Je ne peux malheureusement pas te dire quelle sera ta note. Tout simplement parce que je ne suis pas enseignant à ta faculté.

Néanmoins, si tu as le sujet exact et que tu te souviens précisément de ce que tu as dit, je veux bien essayer de t'aider.

Rassure toi, si tu connaissais ton cours, tout devrait bien se passer.

Par **jujub9639**, le **23/01/2013** à **00:53**

Allez j'ai du temps devant moi, je te marque les sujets et mes réponses :p

Sujet 1: La consécration doctrinale de l'absolutisme au XVII<sup>e</sup> siècle

Cette consécration est effectuée par les auteurs qui poursuivaient l'oeuvre conceptuelle de Jean Bodin, qui était "les 6 livres de la république" publié en 1576. Jean Bodin est le défenseur de l'unité monarchique contre les partis protestants et catholiques.

Les auteurs sont Guy Coquille avec "Institution au droit des français" en 1607 qui réfute la monarchie tempérée; Charles Loyseau avec "Traité des seigneuries" en 1608 qui indique qu'un rapport entre la souveraineté et l'Etat est nécessaire et Cardin le Bret avec "De la souveraineté du Roy" dans lequel il explique le concept d'une monarchie absolue: "la souveraineté n'est non plus divisible que le point en géométrie".

De plus au XVII<sup>e</sup> siècle, le concept de monarchie absolue de droit divin apparaît pour asseoir l'omnipotence royal.

Sujet 2: Les freins à l'absolutisme royal

ces freins servaient à ne pas basculer dans la tyrannie et le despotisme. Ils étaient: le respect des lois divines et naturelle qui empêche les vellétés du pouvoir royal, la conscience chrétienne du roi qui est son engagement et les lois fondamentales de l'Etat composé des lois fondamentales du royaume qui sont des armatures constitutionnelles du royaume que le roi ne peut pas modifier et des lois du roi faits par celui-ci durant son règne.

De plus, si le roi passe outre ces freins, les corps intermédiaires sont là pour le rappeler à l'ordre: parlementaires, noblesse et Etats généraux.

Enfin voilà, le problème c'est que j'ai appris mes fiches par coeur et certaines parties dans mes fiches n'étaient pas développées (normal) du coup j'aurais pu faire +. Qu'en penses-tu?

Par **Kaeru**, le **23/01/2013** à **16:17**

Bonjour Juju,

Je vais essayer de commenter tes réponses. Je vais essayer de synthétiser au mieux. Il est possible que je te donne des idées que ne sont pas dans ton cours, dans ce cas, mets les de cotés.

Cela étant dit, pour [s]le sujet 1[/s], selon moi, tu aurais déjà du commencer par définir ce qu'est l'absolutisme.

Tu aurais pu parler

\* d'une part : de *l'absolutisme théorique* (en gros, les doctrines du 17<sup>e</sup> en faveur de

l'absolutisme en précisant brièvement les grandes lignes) à savoir :

- Gui Coquille
- Charles Loyseau
- Cardin le Bret

Sur ces points là, tu sembles avoir géré.

Je ne sais pas s'il était utile de parler de Jean Bodin (car le sujet vise le 17<sup>e</sup> s), mais bon pourquoi pas le mentionner.

Aussi, vu que le sujet ne précise pas le lieu (à savoir la France), tu aurais également pu parler de la doctrine de Hobbes (le Léviathan) qui prône un absolutisme sécuritaire.

\* d'autre part, de *l'absolutisme pratique/empirique* (l'application réelle de ces idées) en l'occurrence Louis XIV, Richelieu et Bossuet qui finalise l'absolutisme en quelque sorte.

Pour [s]le second sujet[/s], tu aurais également pu reprendre la même idée, à savoir les freins théoriques, et les freins pratiques.

En *théorie*, on avait :

- les jansénistes (Saint Augustin, Saint Thomas d'Aquin, Augustinus et les monarchomaques)
- Jurieu
- L'abbé Fénelon
- Saint Simon
- Boulainvillier

Et *en pratique*, les freins que je t'ai cité plus haut, autrement dit :

- les lois fondamentales du royaume
- le respect des lois dont la source est coutumière ou divine
- la noblesse, notamment la noblesse de Robe (Parlement et Etats généraux)

Voilà, si tu as des questions, n'hésite pas.

Par **jujub9639**, le **23/01/2013 à 18:01**

Coucou =)

Alors merci pour ta synthèse. Pour le sujet 1, j'ai parlé de Jean Bodin pour dire que les auteurs (guy, etc..) ont suivis leur idée. Ca reste quand même la base de leurs oeuvres d'après ce que j'ai compris et la tournure de mes phrases montre que je ne le compte pas parmi le 17<sup>e</sup> siècle. J'ai écarté la doctrine de Hobbes (pas vu en cours^^)

Pour l'absolutisme pratique tu as tout à fait raison j'aurais du parler au moins de Louis XIV qui est le symbole principal de l'absolutisme dans l'histoire de France mais bon. Bossuet je n'en ai pas parlé car son oeuvre "politique tirée...écriture sainte" est publié en 1709, on est alors

au XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est pour ça je n'ai pas tenté de le mettre, on sort du contexte chronologique. (richelieu pas vu)

Pour le 2<sup>nd</sup> sujet, je n'ai pas mis en théorie, comme tu l'as vu j'ai mis surtout en pratique.

Beaucoup d'oublis je trouve pas toi? Et merci pour cette synthèse elle m'éclaire sur les 2 sujets. Je croise les doigts pour que la note soit en ma faveur...

Par **Kaeru**, le **24/01/2013** à **19:48**

Ce sont des questions larges. Elles appellent donc à des réponses larges.

Le mieux est de suivre le plan de ton cours. En général, il répond parfaitement à ce genre de question.

En général, les profs d'histoire sont cool. Ça devrait aller :)

Par **jujub9639**, le **26/01/2013** à **00:27**

Ok beh merci de tes réponses, je te dirais en mp ce que ca a donné =p

Par **jujub9639**, le **11/02/2013** à **20:05**

Eh bien pour ce que j'ai mis, j'ai eu un 17/20! Du coup, super content merci pour vos réponses à tous :D

Par **bulle**, le **12/02/2013** à **09:10**

Félicitations!

Par **jujub9639**, le **01/03/2013** à **02:59**

Merci beaucoup bulle :)